

OZP

Les IPS et les IVAC au service de
l'éducation prioritaire

6 mai 2026

Suite à notre intervention du 28 janvier 2026

Nous avons alors discuté la méthode du ministère qui voulait lancer une nouvelle manière de déterminer des collèges prioritaires en fonction des notes au brevet.

Ce n'est pas parce que nous sommes en désaccord avec cette méthode que nous ne sommes pas concernés par les indicateurs de la DEPP qui utilisent les notes au brevet dans les indicateurs de **valeur ajoutée des collèges (IVAC)** et qui portent les IPS (indices de position sociale) désormais assez connus.

Aussi le but de cette intervention est de déterminer comment ces données peuvent aider au pilotage de l'éducation prioritaire.

Bien distinguer les niveaux d'évaluation et de pilotage

Il est clair que les IPS et les IVAC n'ont pas d'usage dans la classe pour la pratique pédagogique. On ne pilote pas la pratique pédagogique avec des indicateurs.

Ce sont d'autres types d'évaluation qui permettent de déterminer les orientations à donner à l'enseignement en fonction de ce que les élèves comprennent et apprennent. Parmi elles, les évaluations **pédagogiques** de la DEPP peuvent contribuer à l'analyse des difficultés des élèves dès lors :

- Qu'elles sont utilisées dans un contexte d'analyse **collective** des résultats et des manières d'y répondre des élèves.
- D'être réalisées par les enseignants dans leurs classes en fonction leur permettant d'observer leurs élèves au travail.

Ces deux sujets relèveraient d'une autre intervention.

Données utilisées

Les données dont nous nous servons sont extraites de fichiers disponibles sur [data.gouv](https://data.gouv.fr) :

- IPS 2016 à 2021, IPS 2022-2023 et IPS à partir de 2023 (pour les rentrées 2023, 2024, 2025).
- Education prioritaire 2019 pour la liste des collèges concernés.
- Indicateurs de valeur ajoutée des collèges 2022, 2023, 2024 et 2025 notamment sur la note à l'écrit du brevet.
- Indice d'éloignement des collèges
- Résultats des évaluations standardisées à l'entrée en sixième (mathématiques et français)

IPS : un indice socio-scolaire

Méthodologie indiquée sur le site du ministère :

« Les valeurs de l'IPS représentent les conditions socio-économiques et culturelles moyennes des professions. Elles sont déterminées à partir des valeurs de référence des catégories socio-professionnelles des parents ou du parent de l'élève. Elles peuvent être calculées pour chaque établissement scolaire. Il en résulte un indicateur statistique qui permet de rendre compte de la composition sociale de l'établissement. »

Pour en savoir plus :

<https://www.education.gouv.fr/depp/l-indice-de-position-sociale-ips-un-outil-statistique-pour-decrire-les-inegalites-sociales-entre-452277>

IPS pour distinguer public, privé

La DEPP fournit désormais la distinction suivante (données 2025) :

IPS national privé : **125,5** IPS national public : **100,8** IPS national : **106,2**

Elle fournit aussi cette distinction par académie (et par département):

Académie	IPS privé	IPS public	IPS total
Aix-Marseille	124,2	99,4	104,5
Créteil	132,4	98,8	103,3
Bordeaux	126,8	106	110,1
Guadeloupe	121,9	92,8	96,4
Paris	150,1	116,9	129,6
Rennes	117,1	105,5	110,6

Ecart type de l'IPS pour connaître l'hétérogénéité au sein d'un collège

A partir de 2023, la DEPP fournit l'écart type des IPS au sein de l'établissement. Cela permet de connaître l'hétérogénéité de la population scolaire : plus l'écart type est petit, plus la moyenne des écarts à la moyenne est faible, moins il y a d'hétérogénéité au sein du collège.

A l'inverse un fort écart type signale une forte hétérogénéité interne quel que soit l'IPS.

Ecart type, quelques exemples :

Les petits écarts types sont concentrés là où sont constatés de très forts et très faibles IPS (soit principalement dans les REP+ et dans le privé). Dans ces collèges, il n'y a pas de mixité sociale.

Les plus petits écarts types sont donnés à la page suivante et les plus importants ensuite.

Commune	EP	Nom de l'établissement	Secteur	IPS	Ecart type de l'IPS	Rang
PARIS 11E ARRONDISSEM ENT	PRIVE	COLLEGE PRIVE POUR HANDICAPES VOTRE ECOLE CHEZ VOUS	privé sous contrat	155,8	7,9	10
SAINT LAURENT DU MARONI	REP+	COLLEGE PAUL JEAN LOUIS	public	66,8	13,4	1
MAMOUDZOU	REP+	COLLEGE NELSON MANDELA	public	57,3	14,5	1
PARIS 8E ARRONDISSEM ENT	PRIVE	COLLEGE PRIVE FENELON SAINTE MARIE	privé sous contrat	161,7	14,7	10
NIMES	REP+	COLLEGE CONDORCET	public	68,4	14,8	1
PARIS 16E ARRONDISSEM ENT	PRIVE	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS DE GONZAGUE	privé sous contrat	161,8	15,1	10
NEUILLY SUR SEINE	PRIVE	COLLEGE PRIVE SAINT DOMINIQUE	privé sous contrat	161,6	15,3	10
BOULOGNE BILLANCOURT	PRIVE	COLLEGE PRIVE DUPANLOUP	privé sous contrat	161,4	15,4	10
AMIENS	REP+	COLLEGE ROSA PARKS	public	62,9	15,6	1

Commune	EP	Nom de l'établissement	Secteur	IPS	Ecart type de l'IPS	Rang
RENNES	HEP	COLLEGE LES ORMEAUX	public	126,3	44,7	9
MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT	HEP	COLLEGE JEAN DE BERNARDY	public	103,7	45	5
NANTES	HEP	COLLEGE CHANTENAY	public	117,9	45,3	8
TOULOUSE	HEP	COLLEGE MICHELET	public	131,8	45,3	10
NANTES	HEP	COLLEGE LA NOE LAMBERT	public	108,3	45,5	7
RENNES	HEP	COLLEGE ECHANGE	public	113,1	45,5	8
TOURNEFEUILLE	HEP	COLLEGE PIERRE LABITRIE	public	116,5	45,5	8
TOULOUSE	HEP	COLLEGE LES CHALETS	public	113	45,8	8
LILLE	HEP	COLLEGE FRANKLIN	public	100,4	46,2	5

Ecart type en EP

Le plus souvent en REP+ et en REP les écarts types sont faibles, témoignant du peu de mixité sociale.

Toutefois on trouve parfois en EP des écarts types élevés mais le plus souvent associés à des IPS assez élevés.

On donne dans ce qui suit les plus forts écarts types en REP.

En REP+, il n'y a qu'un seul écart type supérieur à 40, il s'agit d'un collège parisien avec un IPS qui ne justifie pas le REP+ : Collège Colette Besson (IPS 103,5 et écart type 42,8)

Commune	EP	Nom de l'établissement	Secteur	IPS	Ecart type de l'IPS	Rang
PARIS 20E	REP	COLLEGE FRANCOISE DOLTO	public	115,8	41,3	8
PARIS 18E	REP	COLLEGE GERARD PHILIPPE	public	105	41,4	6
PARIS 11E	REP	COLLEGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	public	113,7	41,4	8
PARIS 18E	REP	COLLEGE MARIE CURIE	public	104	41,6	6
BORDEAUX	REP	COLLEGE FRANSCISCO GOYA	public	120,6	41,6	9
TOULOUSE	REP	COLLEGE NOUGARO	public	105,4	42,5	6
PARIS 19E	REP	COLLEGE EDOUARD PAILLERON	public	103,4	43	5
RENNES	REP	COLLEGE CLOTILDE VAUTIER	public	88,8	44	2
TOULOUSE	REP	COLLEGE MAURICE BECANNE	public	97,3	44,6	4

IPS pour déterminer l'EP

On retravaille le fichier des IPS en retirant les collèges sans IPS (2) et en retirant Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna où les principes sont différents.

On classe ensuite les collèges selon l'IPS du plus faible (rang 1) au plus fort (rang 10) par tranches d'environ 700 (6996/10).

IPS pour déterminer l'EP

Rang	HEP	ND	PRIVE	REP	REP +	Total
1	66	4	13	287	329	699
2	372	2	26	277	23	700
3	554	3	30	107	6	700
4	603		69	28		700
5	585		100	14	1	700
6	530		163	7		700
7	499	1	196	4		700
8	449	1	248	2		700
9	337		361	2		700
10	192		505			697
Total	4187	11	1711	728	359	6996

Déterminer l'EP : entrer et sortir

Si on voit bien dans le tableau précédent qu'il y a 66 collèges de rang 1 qui devraient être en éducation prioritaire, on voit aussi que les rangs 3 ou plus ne sont pas justifiés (ignares en orangé)

Ensuite parmi les rangs 2, il y aurait un travail à faire pour distinguer les plus défavorisés des autres afin de prendre des décisions adaptées. Il n'y a pas de raison qu'un collège classé rang 2 soit en REP+ (il y en a actuellement 23). On ne le fait pas là mais c'est assez aisé à réaliser.

On rappelle que l'OZP n'est pas favorable à une extension de la carte et qu'elle défend la recherche de la cohérence de réseaux écoles/collège

Les indicateurs de valeur ajoutée

« Pour juger de l'efficacité d'un collège, il faut donc comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle des élèves comparables scolarisés dans des collèges comparables, en termes de niveau scolaire à l'entrée en sixième, d'âge, d'origine sociale et de sexe.

C'est en tenant compte des caractéristiques de chaque élève et des caractéristiques de l'établissement (% d'élèves en retard scolaire, indice de position sociale moyen, niveau scolaire moyen à l'entrée en sixième, % de filles) dans lequel il étudie qu'est calculé, pour chaque collégien, sa probabilité de réussite au brevet ou sa note probable aux épreuves écrites du brevet. Le taux de réussite ou la note moyenne à l'écrit attendus de l'ensemble du collège en sont déduits. »

Extrait du document méthodologique de la DEPP :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Depp_Guide_m%C3%A9thodologique_IVAC_2025.pdf-515492.pdf

On ne retient que la note aux écrits

Dans ce qui suit, on ne retient que la valeur ajoutée à la note à l'écrit qui est la note moyenne aux épreuves écrites de français, mathématiques, sciences et histoire-géographie des élèves de l'établissement.

Il nous semble en effet que le pourcentage de réussite est trop dépendant du contrôle continu.

Il est toutefois important de contrôler la présence effective des élèves de troisième aux épreuves car on peut imaginer que de bons résultats risquent d'être obtenus par l'absence d'élèves faibles le jour des épreuves.

Il nous semble également très important de pouvoir expliquer les réussites notamment en éducation prioritaire. Le fait que des collèges aient une bonne valeur ajoutée en éducation prioritaire devrait faire l'objet de travaux de recherche **approfondis dans une approche systémique** pour aboutir à des propositions d'orientations pédagogiques et éducatives.

On rappelle un rapport des inspections générales sur les lycées ayant une valeur ajoutée importante. Un tel travail mériterait d'être réalisé sur les collèges.

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/2015-065_valeur_ajoute_lycees_510755.pdf-254685.pdf

Les données disponibles

Dans ce qui suit on s'appuie sur les IVAC 2025.

Les données de valeur ajoutée ne concernent que 6203 collèges sur les 6816 qui envoient des élèves au brevet et figurent dans le fichier de la DEPP. Ceci s'explique par diverses considérations notamment la taille des effectifs.

Le prochain tableau fait l'état des valeurs ajoutées des collèges en 7 catégories et permet de voir comment cette année là se répartissent les valeurs ajoutées. Cela permet de montrer notamment que les REP+ ont une situation très favorable si on retient les VA supérieures à 0,3 ce qui reste modeste. Mais cela serait pareil si on ne retenait que les VA supérieures à 1.

rang va	HEP	ND	PRIVE	REP	REP +	Total Résultat	Valeur ajoutée	
0	260	2	270	45	36	613	indisponible	
1	17			1		18	Entre -2,3 et -1,7	Très négative
2	294	1	22	53	12	382	Entre -1,6 et -1	Négative
3	1107	1	141	162	46	1457	Entre -0,9 et -0,4	Assez négative
4	1701	3	485	287	129	2605	Entre -0,3 et +0,3	Absente
5	617		399	143	90	1249	Entre +0,4 et +0,9	Assez positive
6	133		217	31	38	419	Entre +1 et +1,6	Positive
7	18		46	2	7	73	Entre +1,7 et +2,9	Très positive
Total Résultat	4147	7	1580	724	358	6816		
Part de 5+6+7	18,52 %		41,90 %	24,31 %	37,71 %	25,54 %		

La valeur ajoutée des collèges EP est-elle durable ? Est-elle différente selon les académies ?

A partir des données IVAC disponibles sur Data.gouv pour les années 2022, 2023, 2024, il est intéressant de voir si la valeur ajoutée est variable selon les académies et si elle est durable dans le temps.

Si tel était le cas, cela amènerait à s'interroger sur :

- les pilotages académiques et à rechercher les raisons de leur efficacité.
- les fonctionnements des collèges où la valeur ajoutée est durable. Il faudrait alors des enquêtes précises pour comprendre les conditions effectives de la réussite scolaire en EP. Cela permettrait d'orienter la politique publique sur des principes rationnels.

Les deux diapos suivantes donnent le résultat de cette double observation (dans ces fichiers Mayotte et la Guyane ne sont pas disponibles). Il est précisé si les collèges ont une forte valeur ajoutée sur la note à l'écrit (+ de 0,8) et sur combien des trois années concernées.

Académie	1an/3	2 ans/3	3 ans/3	Collèges EP	% de clg 2+3
AIX-MARSEILLE	9	2	3	62	8,06 %
AMIENS	10	9	5	43	32,56 %
BESANCON	5	0	0	16	0,00 %
BORDEAUX	4	1	0	33	3,03 %
CLERMONT-FERRAND	3	0	0	11	0,00 %
CORSE	2	1	0	10	10,00 %
CRETEIL	33	12	4	134	11,94 %
DIJON	3	1	0	20	5,00 %
GRENOBLE	1	1	0	29	3,45 %
GUADELOUPE	2	0	0	13	0,00 %
LA REUNION	8	9	4	45	28,89 %
LILLE	20	6	2	117	6,84 %
LIMOGES	1	0	0	7	0,00 %
LYON	20	6	3	48	18,75 %

Académie	1an/3	2 ans/3	3 ans/3	Collèges EP	% de clg 2+3
MARTINIQUE	2	1	0	22	4,55 %
MONTPELLIER	5	2	3	32	15,63 %
NANCY-METZ	9	3	1	34	11,76 %
NANTES	10	4	0	29	13,79 %
NICE	0	1	0	14	7,14 %
NORMANDIE	12	4	2	54	11,11 %
ORLEANS-TOURS	4	1	1	30	6,67 %
PARIS	6	0	0	30	0,00 %
POITIERS	4	1	1	14	14,29 %
REIMS	4	0	0	30	0,00 %
RENNES	0	0	1	16	6,25 %
STRASBOURG	3	5	0	21	23,81 %
TOULOUSE	3	3	0	18	16,67 %
VERSAILLES	4	2	1	95	3,16 %
Total	187	75	31	1077	9,84 %

La principale difficulté de l'EP :
parvenir à mobiliser tous les élèves sur le brevet

Dans les deux tableaux qui suivent on visualise la différence de pourcentages d'élèves présents aux épreuves entre HEP, Privé, REP et REP+.

Les pourcentages les plus faibles ont été regroupés en deux catégories. Les nombres de collèges y sont heureusement relativement faibles.

On verra ensuite que la situation varie selon les académies.

	rang présents		% sur total HEP		rang présents		% sur total PRIVE
HEP	1- de 57 à 89 %	95	2,29 %	PRIVE	1- de 57 à 89 %	11	0,70 %
	2- de 90 à 94 %	440	10,61 %		2- de 90 à 94 %	36	2,28 %
	3- 95 %	249	6,00 %		3- 95 %	24	1,52 %
	4- 96 %	371	8,95 %		4- 96 %	40	2,53 %
	5- 97 %	555	13,38 %		5- 97 %	74	4,68 %
	6- 98 %	782	18,86 %		6- 98 %	154	9,75 %
	7- 99 %	920	22,18 %		7- 99 %	356	22,53 %
	8- 100 %	735	17,72 %		8- 100 %	885	56,01 %
		4147				1580	

	rang présents		% sur total REP		rang présents		% sur total REP+
REP	1- de 57 à 89 %	35	4,83 %	REP+	1- de 57 à 89 %	37	10,34 %
	2- de 90 à 94 %	128	17,68 %		2- de 90 à 94 %	78	21,79 %
	3- 95 %	60	8,29 %		3- 95 %	49	13,69 %
	4- 96 %	72	9,94 %		4- 96 %	32	8,94 %
	5- 97 %	104	14,36 %		5- 97 %	46	12,85 %
	6- 98 %	121	16,71 %		6- 98 %	42	11,73 %
	7- 99 %	107	14,78 %		7- 99 %	49	13,69 %
	8- 100 %	97	13,40 %		8- 100 %	25	6,98 %
		724				358	

Académie	rang présents	REP	REP+	Total	%
AIX-MARSEILLE	1- de 57 à 89 %	1	9	10	16,13 %
	2- de 90 à 94 %	8	7	15	24,19 %
	3- 95 %	2	4	6	9,68 %
	4- 96 %	2	4	6	9,68 %
	5- 97 %	7	4	11	17,74 %
	6- 98 %	3	2	5	8,06 %
	7- 99 %	4	3	7	11,29 %
	8- 100 %	2		2	3,23 %
Total		29	33	62	%
AMIENS	1- de 57 à 89 %	1	1	2	4,65 %
	2- de 90 à 94 %	4	1	5	11,63 %
	3- 95 %	4	2	6	13,95 %
	4- 96 %	2	2	4	9,30 %
	5- 97 %	2	4	6	13,95 %
	6- 98 %	5	1	6	13,95 %
	7- 99 %	5	2	7	16,28 %
	8- 100 %	7		7	16,28 %
Total		30	13	43	

Académie	rang présents	REP	REP+	Total	%
BORDEAUX	1- de 57 à 89 %	2	2	4	11,76 %
	2- de 90 à 94 %	11	1	12	35,29 %
	3- 95 %	5		5	14,71 %
	4- 96 %	1		1	2,94 %
	5- 97 %	3		3	8,82 %
	6- 98 %	4		4	11,76 %
	7- 99 %	4		4	11,76 %
	8- 100 %	1		1	2,94 %
Total		31	3	34	
CRETEIL	1- de 57 à 89 %	1	1	2	1,49 %
	2- de 90 à 94 %	6		6	4,48 %
	3- 95 %	7	3	10	7,46 %
	4- 96 %	11	2	13	9,70 %
	5- 97 %	12	6	18	13,43 %
	6- 98 %	20	5	25	18,66 %
	7- 99 %	24	13	37	27,61 %
	8- 100 %	17	6	23	17,16 %
Total		98	36	134	

Académie	rang présents	REP	REPPLUS	Total	%
GUADELOUPE	2- de 90 à 94 %		1	1	7,69 %
	4- 96 %	1		1	7,69 %
	6- 98 %	3	1	4	30,77 %
	7- 99 %	2	1	3	23,08 %
	8- 100 %	4		4	30,77 %
Total		10	3	13	
LA REUNION	1- de 57 à 89 %	1	1	2	4,44 %
	2- de 90 à 94 %	2	3	5	11,11 %
	3- 95 %	3	2	5	11,11 %
	4- 96 %	1		1	2,22 %
	5- 97 %	4	4	8	17,78 %
	6- 98 %	7	6	13	28,89 %
	7- 99 %	6	5	11	24,44 %
Total		24	21	45	

Et les évaluations sixièmes

La DEPP fournit les résultats aux évaluations sixièmes des collèges et des EREA tant en français qu'en mathématiques et en distinguant garçons et filles.

Un sénateur envisage de définir l'éducation prioritaire en fonction de ces résultats. Il y a beaucoup à dire à ce sujet.

Voyons juste ce que cela donnerait par rapport à l'EP sur la base de 1081 réseaux.

Dans ce qui suit on dépasse un peu le nombre de 1081 pour respecter les scores de l'IPS et ceux des évaluations. Ainsi si le 1081ème en mathématiques a un score de 234 on prend tous les suivants qui ont aussi 234. On a retiré les EREA et apparaissent « ND » des collèges récents.

Scores Français		Scores maths		IPS	
EP	Nombre collèges	EP	Nombre collèges	EP	Nombre collèges
HEP	338	HEP	310	HEP	237
ND	5	ND	5	ND	6
PRIVE	121	PRIVE	113	PRIVE	23
REP	344	REP	370	REP	471
REP+	302	REPPLUS	303	REPPLUS	347
Total	1110	Total	1101	Total	1084

Et les prétendus effets de l'éloignement ?

Si l'on suit le Sénat, il faudrait penser que l'éloignement qui caractérise la situation des collégiens ruraux expliquerait leur moindre résultat. Outre que les collèges ruraux n'ont pas de moindres résultats que tous les autres, l'indice d'éloignement n'est pas corrélé avec la réussite scolaire.

Coefficient de corrélation éloignement/score à l'entrée en sixième français : -0,08 soit plus l'éloignement est élevé moins le résultat serait bon. Cette relation est très faible.

Coefficient de corrélation IPS/score à l'entrée en sixième français : +0,83 soit plus l'IPS est élevé, meilleur est le résultat. La relation est très forte, presque égale à 1.

On voit donc qu'une fois de plus le Sénat essaye d'effacer la question sociale en ramenant au même niveau la question de la ruralité alors que les comparaisons internationales rappellent régulièrement que le problème des résultats en France est lié à la question sociale. On ne dira jamais assez que les problèmes de scolarité en zone rurale ne sont pas les mêmes qu'en zone urbaine et qu'ils n'appellent pas les mêmes réponses.